



# BULLETIN des APICULTEURS de CHARENTE-MARITIME

## Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Charente Maritime

Distribué gratuitement aux adhérents du GDSA17

### LE MOT DU PRESIDENT

J'aimerais pouvoir en 2010 vous promettre santé pour vos abeilles et belle récolte.....

La santé est la priorité et nous nous efforçons de vous aider à la maintenir. Tout ceux qui pratiquent l'apiculture depuis longtemps savent que les gestes d'hier ne fonctionnent plus aujourd'hui. La santé de nos ruches est un casse tête, nos abeilles subissent de plus en plus de pathologies diverses, sans remède ou bien peu efficace. Nous devons continuellement nous battre contre l'homologation de nouvelles molécules dangereuses qui affaiblissent toujours davantage le système immunitaire des abeilles. Les trois produits de base qu'elles utilisent quotidiennement pour se nourrir et se soigner (Nectar, Pollen, Propolis) sont contaminés par de multiples pesticides de toute provenance. Les abeilles ne peuvent plus se défendre. (affaiblissement du système immunitaire =recrudescence de maladies)

Notre société engendre un environnement hostile alors qu'il nous est impossible de vivre sans. Un paradoxe non ?

A quand une vraie volonté politique . Les choses doivent changer rapidement et ce ne sera pas un retour en arrière au contraire, plutôt un véritable progrès pour tous. En attendant nous devons ensemble opposer une véritable résistance. Il n'y a pas d'autre solution, nos actes quotidiens feront la vie de demain. C'est pour cela que le GDSA 17 s'implique encore plus en 2010 dans:

- L'enseignement auprès des apiculteurs (Rucher École),
- La prophylaxie de la ruche (distribution de cire d'opercules, PSE),
- La protection et l'élevage d'une abeille adaptée à son biotope,
- La recherche de molécules nuisibles à nos colonies,
  - \* Protocole analyses, rucher d'observation.
- Le rééquilibre de la flore (Jachères pour abeilles),
- Le suivi efficacité des produits anti Varroa,
- La réorganisation du sanitaire départemental (DDSV, GDS, PSE),
  - \* Formation ASA et remise à niveau des anciens,
- Information accessible pour tous nos adhérents
- L'organisation pour la destruction de Vespa Vélutina (DDSV, GDS)
- Et tout ce qui nuit de près ou de loin à la santé de nos abeilles.

Je vous attends nombreux à notre Assemblée Générale du 16 janvier 2010 et vous invite à y exprimer tous les sujets qui vous tiennent à cœur.

Le Conseil d'Administration et moi-même vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

### Sommaire:

*p2 : la vie de l'association*

*p3 : traitement de la Varroase*

*P5 : contrôle de l'efficacité des traitements Varroa*

*P6 : Taktic*

*P7 : emploi de l'acide oxalique*

*P9 : destruction des nids de frelons asiatiques*

*P11 : jachères mellifères et faune sauvage*

*Agir pour la biodiversité*

*P12 : les administrateurs du GDSA17*

*Nos partenaires*

### Annexes



gdsa17@gmail.com





## La vie de l'association

### Rucher d'observation de La Rochelle

Les apiculteurs rochelais ont effectué la première récolte de miel au rucher du marais de Tasdon: 37 Kg. Les premiers pots ont été livrés à la mairie de la Rochelle.

### Rucher école de l'Abbaye de Trizay

80 Kg de miel ont été récoltés . Une partie du miel sera vendu par Office du Tourisme de l'Abbaye.

Les cours se terminent le 28 Novembre pour l'année 2009. Ils reprendront en février 2010.

### 2 niveaux seront proposés en 2010

- \* **1er niveau : débutant**
- \* **2ème niveau : apiculteurs avertis + la possibilité de suivre la formation d'Agent Sanitaire Apicole ( si le budget accordé par le Conseil Général nous le permet) pour l'une ou l'autre des formations, il reste quelques places, inscrivez vous rapidement.**

### Le 6 octobre : Réunion avec les apiculteurs de l'île d'Oléron

Projet de travail avec les apiculteurs de l'île d'Oléron : « **Santé de l'abeille et environnement sur l'île d'Oléron** » avec pour objectifs :

- \* L'installation d'un rucher d'observation de 15 ruches avec comparaison île/ continent,
- \* L'analyse pollinique des miels des apiculteurs. Ceci afin de répertorier la flore de l'île,
- \* L'élevage et la sélection sur ce territoire avec quelques apiculteurs volontaires,
- \* Mesure de la pression VARROA et comparaisons avec le continent,
- \* Installation d'une équipe pour la destruction de Vespa Vélutina,
- \* Mise en place d'un partenariat pour la plantation d'espèces attractives pour les abeilles, sur friches, haies ou autres. avec les associations environnementales de l'île , la Chambre d'Agriculture et la CDC.

### Le 15 octobre : achat de 3 kits de destruction des nids de frelons.

3 adhérents volontaires sont responsables de ces kits. Un dans le sud du département, un dans l'île d'Oléron, un pour les alentours de Rochefort. Une réunion d'information et de présentation de matériel a eu lieu le 18 octobre en présence de responsables de mairie, et du FNGDON.

**Le 4 novembre : Réunion à la Fédération de chasse** Mise en place d'une convention de travail avec la fédération de chasse qui maîtrise le sujet depuis déjà de nombreuses années. Des mélanges mellifères seront proposés ou ajoutés aux semences employées pour les jachères faunes sauvages. Si vous souhaitez contractualiser un contrat Jachère faune sauvage et pollinisateur, un bon de commande est à votre disposition ( en annexe )

Chaque intervention pour la destruction des nids de frelons est facturée 50 € (défraiement kilométrique + l'insecticide)

Les interventions effectuées chez les adhérents du GDSA17 sont gratuites.



## Traitement de la Varroase

Les larves de Varroas, prisonnières du couvain, sont à l'abri des traitements (couvain operculé, en particulier) et permettent une recontamination de la colonie qui n'aurait pas reçu un traitement assez long et efficace. Il est donc conseillé de traiter sur une durée supérieure au cycle de développement de l'abeille.

Deux possibilités existent:

- soit des **traitements ponctuels**, répétés aussi souvent que la brièveté de leur durée d'action l'exige. Cela nécessite une multiplication des interventions ( temps de déplacements et de réalisations ), et de nombreux stress répétitifs pour les colonies;

Le manque d'efficacité des traitements ponctuels est imputable à la présence variable de couvain et à leur mise en œuvre de façon discontinue ( les nouveaux Varroas émergent avec les nouvelles ouvrières, régulièrement) et/ ou sur une période trop courte.

**Mais les colonies d'un même rucher n'ont pas le même cycle et il peut y avoir du couvain au cœur de l'hiver .**

- soit des **traitements rémanents** ( action efficace dans le temps ), qui permettent de limiter les interventions et le stress des colonies.

**Dans tous les cas, il faut traiter toutes les ruches**

### a) Traitements rémanents

\* Apivar - Apiguard ou Thymovar - Apistan ( nous ne reviendrons pas dessus)

Les traitements rémanents doivent être faits, de préférence, à un moment de moindre activité de la ruche et lorsque le couvain est diminué, le miel récolté, et être laissés en place le temps nécessaire.

Les **traitements par évaporation** ( Thymol ) doivent être faits à un moment où la température extérieure est suffisamment élevée ( 10°C minimum ; recommandations: 15 à 20 °C sur une période de 6-8 semaines ), mais pas trop ( 30 °C, maximum ) pour éviter un risque d'intoxication par évaporation trop importante et après retrait des hausses pour éviter le risque de modifier le goût du miel.

### b) Traitements ponctuels

- Acide oxalique (en cristaux, à diluer en sirop, en d'égouttage).

- Taktic ( amitraz en solution, par évaporation sur lange), efficace pendant 24 heures environ, sur ordonnance individuelle.

Le traitement à l'acide oxalique doit préférentiellement, être fait tardivement dans la saison, à une **température extérieure supérieure à 10 °C**.

Le traitement au **Taktic** peut se faire aussi à des températures plus basses,



mais son évaporation ( donc la dose délivrée et reçue par les varroa ) est aussi conditionnée par la température de l'air extérieur. Cet insecticide s'accumule dans le miel et les cires. **Il est destiné essentiellement au contrôle d'efficacité des traitements rémanents.**

c) **Les autres traitements acaricides** (brompropylate, roténone, fluméthrine=Bayvarol, coumaphos=Asuntol et Perizin, etc ) ne présentent pas d'efficacité particulièrement intéressante et **sont interdits d'utilisation et de détention** hors ordonnance ( sous réserve que le produit soit un médicament, laquelle ordonnance doit pouvoir justifier du choix de ce traitement par rapport aux produits autorisés). Ils sont lipophiles et ont tous l'inconvénient de laisser des résidus dans les cires (++) et dans le miel (+), et d'être toxiques pour l'utilisateur et polluants de l'environnement.

Les autres traitements à base d'autres acides organiques ( acides formiques et lactiques ) sont plus difficiles à mettre en œuvre, pour une efficacité moyenne. Ils sont hydrophiles et laissent des résidus dans le miel, ce qui n'est apparemment pas le cas pour l'acide oxalique.

\* **Contrôle de l'efficacité des traitements**

Il est souhaitable de **contrôler l'efficacité des traitements**, en particulier pour les traitements au thymol, efficace à 80-85%, avant l'hiver. Deux possibilités, toutes deux sur ordonnance: **acide oxalique** (en dégouttage) et **Taktic** (Amitraze en solution à déposer sur un linge).

Il s'agit d'effectuer 3 applications à 4 jours d'intervalle et de poursuivre les comptages pendant 4 jours après la troisième application.

La population de Varroas est inacceptable au dessus de 50 Varroas par colonie, créant un risque de disparition ultérieure de la colonie, ainsi affaiblie.

\* **Respect des recommandations de traitement.**

**Mise en garde contre les modes de traitements non autorisés ou non validés**

Nous mettons en garde ceux qui utilisent des méthodes non validées et/ou ne veulent pas traiter dans la légalité, indépendamment des peines prévues pour infraction aux lois sur la pharmacie:

- contre les risques sur leur santé du fait de manipulations de produits dangereux,
- contre les risques d'orphelinages de leurs colonies avec des produits comme la roténone, le Coumaphos, ou les autres acaricides de synthèse vétérinaires ou agricoles,
- contre les risques de résidus dans les cires avec les acaricides de synthèse ( Coumaphos et autres),
- enfin contre les risques de dégradation de la qualité de leur miel avec des produits ou des **méthodes n'ayant pas fait l'objet d'étude sérieuse.**





## LE CONTRÔLE DE L'EFFICACITÉ DU TRAITEMENT : mode d'emploi

Ce traitement permet une lecture du nombre de Varroas \*phorétiques tombés, dans une fourchette d'efficacité appréciée par expérience entre 50 et 90 %. Il n'est bien sûr pas suffisant en tant que traitement complet et s'inscrit dans un profil de lutte anti-Varroa annuel, qui sous - tend une action plus curative et opportune suivant les résultats.

### \* Application et méthode

Le produit employé est le Tactic à 12.5 % d'Amitraze. Les quantités précises sont 0.5 ml qui représentent une dizaine de gouttes (soit la moitié d'une seringue standard de 10 ml). La mesure à la seringue est plus précise, car elle n'est pas sujette aux variations des comptes gouttes. Cette quantité ( 10 gouttes) est répartie sur un linge préalablement graissé et étendue avec un pinceau neuf ou réservé à cet effet. Mettre des gants, pratiquer dans un endroit bien aéré, retourner les langes face contre face, les empiler pour le transport et introduire dans les ruches la même journée (aucun stockage).

Il est bon de préciser quelques notions sur l'aspect mécanique du principe d'action :

Les *lanières Apivar* agissent par contact, en relarguant en petite quantité le produit sur les abeilles qui se déplacent sur ces lanières. Le produit actif enfermé dans la matière plastique n'agit pas ou très peu par évaporation (long terme).

La méthode des *lanières carton* agit par contact et évaporation (moyen terme).

La méthode des *10 gouttes sur linge* agit par évaporation (court terme). Elle a aussi une action de contact sur les abeilles qui touchent le linge bien sûr, mais le choc est violent et peut faire subir quelques pertes aux abeilles

### \* Rappel important

Si le linge est placé dans la ruche sur le plateau, **la lecture est impérative 24h après et le linge enlevé.**

Si le linge est placé hors ruche sous le plateau grillagé, la lecture peut se faire 2 à 3 jours après, les abeilles ne sont pas en contact et l'efficacité reste très bonne.

### \* Autre rappel

De nombreux paramètres interviennent pour bien assimiler les différences entre l'infestation Varroa et la pression pathogène de Varroa sur les abeilles :

- l'essaimage ou l'élevage au printemps,

**phorétique** : le Varroa se déplace d'une colonie à l'autre en étant transporté par les abeilles. Les Varroas phorétiques sont donc les femelles adultes hors ponte qui infestent les abeilles adultes d'une période de deux à plusieurs semaines.

Le GDSA 17 tient à votre disposition des flacons de Tactic à partir de 5 ml

**Seulement 10 % des ruches d'un rucher doivent être contrôler.**



- les types de traitements en fin d'été,
- la reprise automnale du couvain et continuité ou non du couvain estival,
- les miellées d'automne,
- les différents traitements de dépistage effectués,
- les périodes de climat doux ou persistance du froid,
- l'état des colonies avec des effets synergiques pathogènes d'autres pathologies,
- la résistance des souches...

Ce type de traitement ponctuel au Taktic permet **une photographie immédiate** de la pression Varroa dans la ruche, qu'il est impératif de corréliser avec l'historique annuel (saisonnier) de la lutte anti-Varroa de ces mêmes ruches. Le nombre de Varroas décrochés est seulement indicateur, les cotes d'alertes différent selon la période calendaire.

Pour simplifier, **entre 10 et 50 Varroas décrochés dans la période d'octobre à février indique une quantité limite**. Il est capital d'aider la ruche avant la reprise du printemps et selon les conditions climatiques.

**Au delà des 50 Varroas décrochés, un traitement ponctuel lors d'un redoux hivernal s'impose** pour continuer de « dégraisser » la ruche et avec traitement intermédiaire au début du printemps.

**En dessous de 10 à 20 Varroas décrochés, surveillance oblige**, l'infestation est présente mais ne devrait pas passer le cap de la pression pathogène sur les abeilles.

**moins de 10 Varroas => le traitement d'automne est jugé comme efficace  
plus de 10 Varroas => recommencer le contrôle selon le même protocole.**

## TAKTIC

Vous pouvez nous commander dès maintenant la quantité nécessaire pour faire un contrôle d'efficacité de votre traitement sur **10 %** de vos ruches.

( au 05 46 82 01 30)

10 gouttes par ruche = 5 ml soit un flacon : 0,80 €

Le flacon de 20ml pour 4 ruches : 2 €

**Les flacons seront distribués le jour de l'Assemblée Générale mais pour des raisons de reconditionnement, la commande doit impérativement être adressée avant le 1er janvier 2010.**



## Emploi de l'acide oxalique

**ATTENTION : L'acide oxalique est une substance chimique dangereuse pour l'Homme.**

### \* QUI PEUT DELIVRER L'ACIDE OXALIQUE ?

Les pharmaciens ou vétérinaires peuvent fournir des produits avec un indice de pureté garanti .L' ordonnance est obligatoire.

### \* QUAND UTILISER L'ACIDE OXALIQUE

Le traitement avec l'AO n'est pas anodin pour les abeilles. Il doit être appliqué **une seule fois dans l'année** au cours de la période sans ou avec le minimum de couvain (généralement de novembre à février).

Deux types d'utilisations sont possibles :

a) **Pour le contrôle d'efficacité d'un traitement anti-Varroa** sur 10% des ruches dans le but de compter les Varroas résiduels. Pour une vision représentative de l'infestation, on comptera les Varroas à partir du 3ème jour de l'application puis tous les 2 jours jusqu'à ce que l'on ne trouve plus de Varroas sur le lange préalablement graissé introduit dans la ruche.

B) **Pour un traitement complémentaire** ; lorsque le résultat du comptage lors d'un contrôle d'efficacité affiche plus de 50 Varroas morts recueillis justifiant la généralisation du traitement, ou bien lorsque l'apiculteur choisit ce type de traitement pour une application entrant dans la méthode dite de la lutte intégrée (Apiguard, autres produits dits naturels), ou encore pour le traitement des essaims naturels, artificiels et nus avant le huitième jour d'enruchement.

### \* PRECAUTIONS

L'AO dihydraté peut être **TRES DANGEREUX** pour l'Homme. Si on avait la possibilité de l'absorber, ce qui est peu probable du fait de sa puissance et de son action irritante, quelques grammes suffiraient à tuer une personne adulte.

Par ailleurs les lésions qui peuvent se produire avec l'AO sont immédiates et s'aggravent progressivement.

**IL S'AGIT DONC D'UNE SUBSTANCE DANGEREUSE QUI DOIT ETRE UTILISEE AVEC PRECAUTIONS.**

Quelques précautions à respecter :

**Préserver** soigneusement l'**étiquetage** sur le récipient, reporter l'étiquetage sur le nouvel emballage si on est amené à le fractionner.

**Reporter l'étiquetage** sur la solution (sirop + AO),

**Veiller** à ce que les enfants et les animaux n'aient accès ni au produit commercial ni à la solution,

**Ne jamais rejeter**, ni l'AO, ni la solution dans les eaux de rivière, dans les égouts ou dans la nature. Il est donc important d'en préparer autant que de besoin, mais pas plus.

Pendant la préparation de la solution et son application au rucher :

L'acide oxalique (AO) est un acide organique d'origine végétale que l'on retrouve naturellement dans quelques aliments végétaux (oseille, betterave) y compris certains miels (forêt, châtaignier).

Seule l'utilisation de l'AO dihydraté par la méthode du « dégouttement » sera décrite, car seule cette dernière a fait l'objet d'une étude par l'Agence européenne du médicament qui l'a classé en annexe II des LMR (résidus non préoccupants pour le consommateur de miel des ruches traitées selon cette méthode).

Le GDSA17 tient à votre disposition des sachets doses à partir de 10g pour 250ml de sirop pouvant traiter environ 6 ruches

Ils pourront être retirés chez votre dépositaire après l'avoir commandé au 05 46 82 01 30

• Miel : il contient naturellement de l'AO (châtaignier, forêt). Il n'y a pas de résidus dangereux dans les conditions « normales » d'emploi (Annexe II des L M R ) .

• Cire : l'AO n'est pas soluble dans les graisses. Il n'y a donc pas de résidus à craindre dans les cires

### -Rangement des outils

- Rincer le matériel en contact avec le mélange sirop/AO, la seringue, le tube plastique et le ranger dans un endroit réservé à cet usage,
- Stocker le surplus de mélange à une température de 5°C. Contrôler que l'étiquette est présente sur la bouteille. Stocker le mélange en dehors de la portée des enfants, des animaux et des aliments. Si vous ne pouvez pas stocker le mélange dans les conditions prévues, le faire détruire en déposant la bouteille avec son identification au stand chimique de votre déchèterie. Ne jamais verser ni le mélange ni l'AO dihydraté à l'égout ou sur le sol.
- Stocker l'AO dihydraté en respectant les conditions préconisées par le fabricant.

### Porter des gants étanches

Placer à portée de main une **réserve d'eau** suffisante pour se rincer et un dispositif rince oeil,

En cas de **projection** sur le corps ou les yeux, **d'inhalation, d'ingestion consulter** un médecin et /ou, **appeler** les services d'urgence

**tel 18 (pompiers), 15 (SAMU), 112 (à partir d'un portable)**

### \* Préparation de la solution d'AO : pour un lot de 5 à 6 ruches

Dosage : 40 g d'AO dihydraté par litre de sirop : pour 25 ruches environ

Cette préparation sera à adapter en fonction du nombre de ruches à traiter

- Préparer le sirop 50/50 avec de l'eau chaude à 60°C environ et le laisser refroidir jusqu'à 30°C,

- Mettre 1 litre de sirop dans la bouteille plastique, Préparer dans la mesure, 40 grammes d'AO. Il est souhaitable d'étalonner préalablement cette mesure en pesant l'AO avec une balance sensible.

- Verser lentement la quantité mesurée d'AO dans le sirop tiède contenu dans la bouteille plastique, visser le bouchon et agiter modérément.

- Le mélange est ainsi prêt à l'emploi. La bouteille hermétiquement fermée sera placée dans la glacière préalablement équipée de bouillottes d'eau tiède à 30°C, ceci afin de conserver le mélange à cette température lors du transport et de l'utilisation. En cas de refroidissement du mélange, l'AO ne reste plus dissout et cristallise (perte de l'efficacité).

### \* Application du traitement au rucher

Ouvrir la ruche

Repérer les intervalles de cadres occupés par les abeilles,

Puiser dans la bouteille la quantité de mélange sirop/AO nécessaire (5 cm<sup>3</sup> ou 5 ml par intervalle occupé par les abeilles). Utiliser pour cela une seringue de 50 ou 60 ml avec un piston bien lubrifié (huile ou graisse silicone), équipée d'un tube plastique,

Instiller lentement le mélange sur les abeilles à raison de 5 cm<sup>3</sup> par intervalle entre 2 cadres occupés par les abeilles.

Refermer la ruche

### \* Efficacité :

Elle est estimée entre 95% et 98 % en absence de couvain. Il semble d'après certaines études que les solutions d'AO agissent par leur acidité (pH voisin de 0,9). Il est établi que l'AO traverse la cuticule des insectes et des acariens par voie topique et se retrouve dans les tissus de l'abeille quelques heures après l'administration. Cependant, son mécanisme d'action reste à découvrir.



## Destruction des nids de frelons asiatiques, *Vespa Vélutina*

### a) A savoir:

- \* Contrairement au *Vespa Crabo*, les quelques frelons asiatiques qui échappent à une pulvérisation et une destruction du nid, peuvent se rassembler et reconstruire un nid à proximité.
- \* Ne pas se tromper de cible en confondant nid et colonie. En effet, il faut viser à détruire la colonie. Une lance à eau, le sciage d'une branche ainsi que le tir au fusil sont inefficaces
- \* selon la législation, seul un chasseur en période de chasse peut tirer sur un nid.



### b) Moyens de lutte à la portée de tous

- \* Pose de pièges sélectifs
- \* Destruction de nids accessibles de préférence le soir ou le matin de bonne heure en pulvérisant une bombe (d'un produit adapté au frelon asiatique) par le trou du nid. Boucher le trou d'un torchon. Au bout de 10 mn, renfermer le nid dans un sac poubelle. Il est important de porter plusieurs épaisseurs de vêtements.



### c) Conseils

- \* **Pour le piégeage des fondatrices toute l'année**

Des informations et des consignes vous seront transmises par le GDSA 17 par l'intermédiaire de son bulletin dès le mois de mars. A chacun de les transmettre autour de lui.

## Appel à volontaires

Le GDSA 17 a acheté 3 kits de destruction: il s'agit de cannes télescopiques pour injecter un produit désinsectisant. Mais cette lutte reste insuffisante devant la quantité de nids installés en Charente Maritime.

Le GDSA a pour projet de se munir de plusieurs autres kits et a besoin de volontaires pour les utiliser.

Il faut souligner que seules les personnes conscientes du danger de la présence d'un nid de frelons asiatiques près de leur habitation est dangereuse, les font détruire. Mais beaucoup de nids accessibles ne sont pas détruits face au tarif exorbitant que demandent les professionnels de la désinsectisation.

### Les pièges à frelons

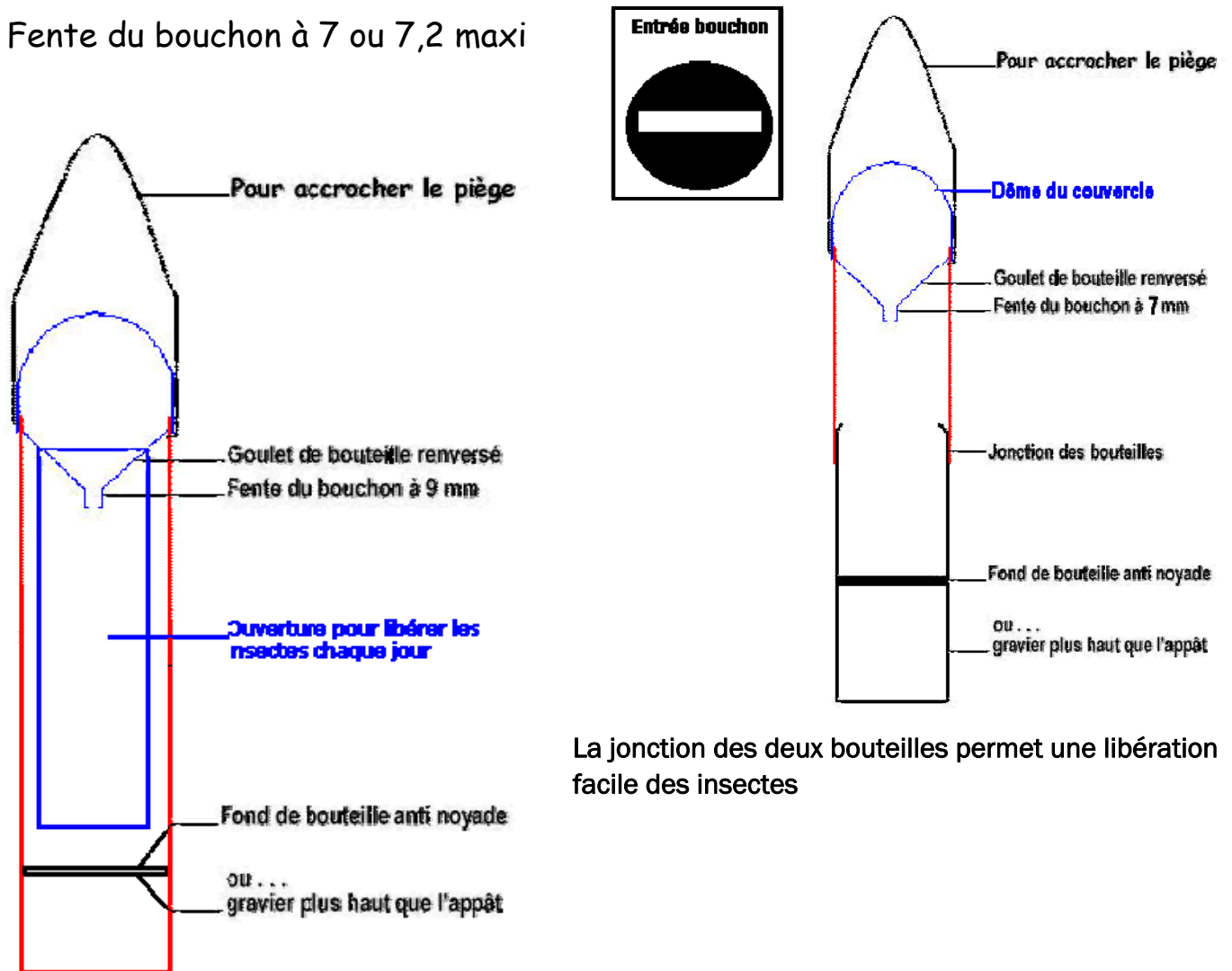
Les pièges sélectifs n'ont pas eu beaucoup succès. Un nouveau modèle a été essayé en Dordogne.

- \* il capture très bien les jeunes reines,



- \* il est très pratique pour libérer les insectes qui ne doivent pas être retenus prisonniers
- \* il n'est pas onéreux, il est constitué de bouteilles plastiques à assembler (2 litres de préférence) rien à acheter
- \* la surveillance plusieurs fois par jour ou en tout cas le plus le plus souvent possible
- \* il doit être placé là ou vous passez dans la journée.

Fente du bouchon à 7 ou 7,2 maxi



La jonction des deux bouteilles permet une libération facile des insectes

Les insectes arrivent sous le dôme du couvercle. Ils descendent vers l'appât à travers le bouchon (fendu de la bouteille). Les Vespa Crabo ne doivent pas pouvoir entrer. Donc l'entrée est limitée à 7 mm. C'est largement suffisant, et vous évitez de prendre les frelons européens très utiles à notre écosystème. Les insectes prisonniers doivent pouvoir être libérés ainsi que pas mal de visiteurs intéressés par l'appât. Le gravier (ou tout autre matériaux qui fait épaisseur) est là pour empêcher les insectes de se noyer.

Le liquide qui constitue l'appât doit être plus bas que le gravier ou que le fond additionnel de la bouteille, ainsi les insectes pourront être libérés chaque jour. Vous séparez vos deux morceaux de bouteilles et les insectes s'envolent. Le jour ou avez capturé une jeune reine, vous mettez le tout au congélateur toute la nuit pour la tuer ([www.frelon-asiatique.com](http://www.frelon-asiatique.com))

## Jachères mellifères et faune sauvage

Des jachères mellifères sont proposées dans le département, grâce au partenariat entre la Fédération de chasse et le GDSA 17 , avec le soutien financier du Conseil Général.

### Qui peut bénéficier de ces semences ?

- Les apiculteurs qui souhaitent implanter des jachères sur des parcelles leur appartenant.
- Les agriculteurs qui mettent des parcelles en jachère dans le cadre de la PAC, .
- Les particuliers et les collectivités locales.

### Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier des semences ?

- Réaliser l'implantation de la jachère selon les bonnes pratiques agricoles telles que décrites dans la fiche technique fournie avec les semences.

## Agir en faveur de la biodiversité

En créant des espaces attractifs fleuris dans votre jardin pour attirer les abeilles et les pollinisateurs et de pallier à leurs carences alimentaires.

### Nous vous proposons 4 mélanges mellifères :

#### \* Jachère mellifère automnale

Mélange pluriannuel composé de 27 espèces de fleurs et graminées à semer en automne

10 à 15 Kg/Ha	38 €le Kg
	15 €les 400g

#### \* Nectar

Mélange pluriannuel composé de 11 espèces dont 5 florales à semer à l'automne ou au printemps

10 à 15 Kg/Ha	15 €le Kg
	6 €les 400g

#### \* Pollen

Mélange annuel composé de 10 espèces de fleurs à semer au printemps

5 à 10 Kg/Ha	35 €le Kg
	14 €les 400g

#### \* Rucher

Mélange annuel composé de 13 espèces de fleurs à semer au printemps

5 à 10Kg/Ha	35 €le Kg
	14 € les 400g

**Réserver les semences avant le 25 février 2010**  
(bon de commande en annexe)

Un bon de commande est à votre disposition en annexe.

Le prix du port étant fonction de la quantité de graines commandées, nous vous demandons de régler 50% à la commande et le solde à la réception des graines



**Vous avez encore quelques jours pour votre commande de cire**

Voir bulletin N° 36

### Les Administrateurs du GDSA17

NOM PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
<b>PROSPER Jean-François</b> président	1 rue des Peupliers 17250 BEURLAY	05 46 95 03 00
<b>LE ROUX Dominique</b> Vice présidente	35 avenue de la République 17250 TRIZAY	05 46 82 01 30
<b>PERROT Bertrand</b> Trésorier	80 avenue Dieras 17300 ROCHEFORT	05 46 99 72 82
<b>TOMASI Christiane</b> Secrétaire	5 bis imp. Pierre Noire 17000 LA ROCHELLE	05 46 43 07 69
<b>BOULAIS Daniel</b> Rucher école	24 rue Alsace Lorraine 17430 TONNAY CHARENTE	05 46 83 79 06
<b>BRUNET Marc</b> Rucher école	20 rue Port Paradis 17430 MORAGNE	05 46 83 42 76
<b>ROCHETEAU André</b> Rucher Témoin La Rochelle	6 allée du Sauvignon les Treilles 17440 AYTRE	05 46 45 13 36
<b>TOMASI Edmond</b> Rucher Témoin La Rochelle	5 bis imp. Pierre Noire 17000 LA ROCHELLE	05 46 43 07 69

**DSV**

**Technicien Apicole**

M. DAVID : 05 46 68 60 89

Nous regretterons l'humour et la gentillesse de Monsieur Jean LAURENT apiculteur disparu dans sa 81ème année. Nous transmettons à sa famille, ses proches, son amie nos plus sincères condoléances et amitiés de la part du Conseil d'Administration du GDSA 17.



**Nos partenaires**

